
Métallurgie (industries)

Somme

IDCC 2980

Convention collective du 22 juin 1990

[Étendue par arrêté du 31 octobre 1994, JO 10 novembre 1994]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

